



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 08 Juillet 2015

Date de la convocation 23 Juin 2015	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme PRULHIERE Yolande à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent à Mme BARRE Berthe, Mme OLLIE Sophie à Mme REVERTE Françoise, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et l'association « Crèche pour tous ».

Monsieur JURQUET propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur un projet de convention avec l'association de crèches « Crèches pour Tous ».

Il précise qu'au terme de cette convention de partenariat (voir pièce jointe), la Communauté de communes du Clermontais s'engage à mettre à disposition de l'association un berceau sur chacune de ses crèches « La Ritournelle » et la « Farandole » pour les enfants dont les parents sont salariés d'entreprises qui ont signé des conventions avec « Crèche pour Tous ». Cette mise à disposition fera l'objet du paiement par « Crèche Pour Tous » d'une redevance annuelle de 10 000 € net par an pour chacune de ces places à la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention avec l'association « Crèche pour tous » tel que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150710-2015-07-08-10-DE
Date de télétransmission : 16/07/2015
Date de réception préfecture : 16/07/2015